

Rue		Numéro	Boîte
Code postal	Localité		
Pays			

3. Personne chargée de la gestion journalière du Village de vacances

Qui assure la gestion journalière du Village de vacances ?

Le demandeur ou son représentant légal

Une autre personne

M. Nom

Prénom

Mme

Téléphone

Courriel

4. Coordonnées du Village de vacances

Nom du Village de vacances

L'adresse du Village de vacances est-elle identique à l'adresse du demandeur ?

Oui Non

Rue	Numéro	Boîte
-----	--------	-------

Code postal	Localité
-------------	----------

Téléphone

5. Caractéristiques du Village de vacances

Nombre total de logements

Nombre de logements en location (au moins 6 mois par an entre le 1^{er} avril et le 31 décembre) : 60 % des logements au moins doivent être mis en location touristique.

Superficie totale du Village de vacances

Capacité totale du Village de vacances (nombre de personnes)

6. Dérogation

Sollicitez-vous une dérogation aux critères d'autorisation ou de classement ?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, à quel critère ?

7. Liste des documents à joindre

- Copie de l'attestation de sécurité-incendie couvrant le Village de vacances ;
- Copie des attestations de sécurité-incendie ou des attestations de contrôle simplifié pour les logements en location ;
- Copie des permis administratifs requis (permis d'environnement, permis d'urbanisme, permis unique...), lesquels doivent avoir acquis un caractère définitif ;
- Un extrait de casier judiciaire destiné à une administration publique et délivré depuis moins de six mois au nom du représentant de l'entité représentante et de la personne chargée de la gestion journalière du village de vacances ;
- Copie de la publication au Moniteur belge de l'acte constitutif de l'entité représentante ;
- Un plan réalisé par un géomètre ou un architecte, à l'échelle 1/1000^e, délimitant son périmètre et présentant l'emplacement des logements et des autres bâtiments ainsi que son aménagement et les équipements ;
- En cas de demande de dérogation, tous les documents et renseignements susceptibles de permettre d'accorder cette dernière ;
- Liste des logements en location indiquant leur dénomination/numéro et les capacités ainsi que tout document permettant d'établir cette mise en location (convention de mise en commercialisation énonçant les logements concernés...)

Nombre **TOTAL** de documents joints

8. Déclaration sur l'honneur et signature

Je, soussigné,

Nom

Prénom

légalement autorisé à engager l'entité représentante, déclare sur l'honneur :

- que les renseignements mentionnés dans le présent document sont exacts et complets ;
- avoir pris connaissance des dispositions préliminaires et du livre III du Code wallon du Tourisme, relatifs aux établissements d'hébergement touristique ;
- ne pas proposer de séjour inférieur à une nuit au sein de mon hébergement touristique ;
- disposer d'une assurance pour couvrir la responsabilité civile d'exploitation pour les dommages causés par moi-même, ou par toute personne en charge de l'exploitation de l'hébergement touristique.

Lieu

Date

 / /

Signature

9. Protection de la vie privée et voies de recours

9.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : Commissariat général au Tourisme ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

9.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.
Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction.
2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.
Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit **0800 19 199**

<http://www.le-mediateur.be>

¹ Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.